

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 20 mars 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines
Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth
Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin
Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie
Mathieu Poulin, représentant de Saint-Théophile
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René
Jean-Guy Plante, représentant de Saint-Philibert
Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière
Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley
Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges
Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4514-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Breton
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

6.3 Retour à 40 heures/semaine pour le journalier à l'écocentre et abrogation de la résolution #4331-12;

13.3 Efficacité de la torchère 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4515-14

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE LE 20 FÉVRIER 2014

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 février 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 20 mars 2014;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de février 2014;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de février 2014, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Indice de performance 2013 (récupération vs enfouissement) pour chacune des municipalités membres de la Régie;
- Rapport de volumétrie (espace utilisé au 31-12-2013 dans les zones H et I du lieu d'enfouissement technique vs espace autorisé par le décret 525-2010);
- Déclaration de Fiducie Desjardins Inc. concernant la Fiducie Fonds de gestion Post-fermeture de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud.

RÉSOLUTION NO: 4516-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1400121 à #C-1400190 inclusivement de même que les chèques
#P-1400058 à #P-1400089 inclusivement pour un déboursé total de
242 300.78\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS – PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée.

RÉSOLUTION NO: 4517-14

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TRAVAIL 2014-2018

CONSIDÉRANT que Madame Christine Caron et Monsieur Éric Maheux respectivement vice-présidente et président de la Régie se sont entendus avec les employés pour l'application d'une politique de travail du personnel régulier de la Régie, incluant les augmentations et ajustements salariales pour une durée de cinq (5) ans, soit de 2014 à 2018 inclusivement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations faites par Madame Caron et Monsieur Maheux dans le dossier du renouvellement de la politique de travail du personnel régulier de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, pour la période comprise entre le 01 janvier 2014 et le 31 décembre 2018 incluant l'ajustement salarial consenti à Madame Josée Larivière, adjointe administrative;

QUE Monsieur Éric Maheux, président et Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soient tous deux (2) autorisés à signer pour et au nom de la Régie cette politique de travail.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4518-14

EMBAUCHE DE MONSIEUR MARC-ANTOINE DUMAS

CONSIDÉRANT que l'écocentre de la Régie sera ouvert le samedi avant-midi de 08h00 à 11h30 pour la période comprise entre le 05 avril 2014 et le 25 octobre 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement recommande l'embauche de Monsieur Marc-Antoine Dumas, domicilié au 1490, 37^e rue, St-Prosper pour opérer l'écocentre les samedis avant-midi durant cette période;

CONSIDÉRANT que Monsieur Dumas serait rémunéré selon le taux établi de la Politique de travail 2014 – 2018 de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Rosaire Paquet et embauche Monsieur Dumas pour la période et selon les conditions mentionnées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4519-14

EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR L'ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT qu'à chaque saison estivale, la Régie embauche deux (2) étudiants afin d'effectuer différentes tâches reliées aux divers secteurs d'activités de la Régie;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître, recommande à ce conseil l'embauche des personnes suivantes soit : Monsieur Vincent Boutin de Ville Saint-Georges et Monsieur Dominic Lévesque de Ville Saint-Georges afin de combler les deux (2) postes d'étudiants durant la période comprise entre le 15 mai et le 15 août 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Boutin et Monsieur Lévesque seraient rémunérés au taux du salaire minimum;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Madame Christine Caron
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte les recommandations de Monsieur Paquet et embauche les deux (2) candidats nommés précédemment pour la période et selon les conditions citées dans le préambule de la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4520-14

HEURE DE TRAVAIL DE MONSIEUR DENIS FORTIER - ÉCOCENTRE

CONSIDÉRANT que la Régie a adopté le 13 septembre 2012 sa résolution #4331-12, laquelle avait pour effet d'accorder à Monsieur Denis Fortier, journalier à l'écocentre, une réduction de 20% de ses heures de travail (passer de 05 à 04 jours/semaines);

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 mars 2014, Monsieur Denis Fortier à fait la demande de revenir à une semaine normale de travail de 5 jours/semaine à raison de 40 heures/semaine à compter du 05 mai 2014;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la demande de Monsieur Denis Fortier à l'effet de revenir à une semaine normale de travail, soit 5 jours/semaine à raison de 40 heures/semaine selon la politique de travail en vigueur et ce à compter du 05 mai 2014;

QUE ce conseil abroge à toute fin que de droit sa résolution #4331-12 adoptée le 13 septembre 2012;

ADOPTÉE

À 20h23 Monsieur Elzéar Dupuis demande le huis clos.

À 20h32 le huis clos est levé.

RÉSOLUTION NO: 4521-14

RÉMUNÉRATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Gilles Pedneault
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE soit accordé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte une augmentation de salaire annuel et ce pour la période comprise entre le 01-01-2014 et le 31 décembre 2018 inclusivement, laquelle augmentation est établie en fonction de l'indice des prix à la consommation publié annuellement par Statistique Canada vers le 20 novembre et ce, pour la période annuelle se terminant le 31 octobre précédant l'augmentation, le minimum de l'augmentation annuelle étant établi à 4%;

QUE cette rémunération soit établie sur une base de 35 heures par semaine;

QUE l'article 15 du contrat de travail intervenu entre la Régie et Monsieur Turcotte en date du 05 juin 1996 soit également modifié comme suit : La Régie s'engage à verser à ce régime une cotisation égale à 150% des cotisations du directeur général et secrétaire-trésorier et ce pour la même période que celle citée précédemment.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4522-14

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud rembourse à ses employés et à ses administrateurs leurs frais de déplacements effectués pour le bénéfice de la Régie, de même que certains autres frais relatifs à leur véhicule;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour les deux (2) parties de mettre à jour les allocations versées dans ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marcel Busque
APPUYÉ par Monsieur Mathieu Poulin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE pour fin de calcul mensuel, la Régie Intermunicipale utilise la publication produite par la Régie de l'énergie du Québec en date du premier jour ouvrable de chaque mois et établi pour la région 12 : Chaudière-Appalaches, secteur de Saint-Georges, le tout selon l'indicateur quotidien du coût d'acquisition de l'essence ordinaire;

QU'en fonction de cet indicateur, le taux de remboursement par kilomètre parcouru se fera comme suit :

<u>Indicateur/litre</u>	<u>Taux/kilomètre</u>
de 0.00\$ à 1.10\$	0.42\$
de 1.11\$ à 1.20\$	0.43\$
de 1.21\$ à 1.30\$	0.44\$
de 1.31\$ à 1.40\$	0.45\$
de 1.41\$ à 1.50\$	0.46\$
de 1.51\$ à 1.60\$	0.47\$
de 1.61\$ à 1.70\$	0.48\$
de 1.71\$ à 1.80\$	0.49\$
de 1.81\$ à 1.90\$	0.50\$
de 1.91\$ à 2.00\$	0.51\$

QU'un montant additionnel de 0.10\$/km soit accordé s'il y a co-voiturage;

Nonobstant ce qui précède, un employé et/ou un administrateur qui utilise son véhicule automobile pour les fins de la Régie Intermunicipale se verra allouer un montant minimale de \$5.00 par sortie;

QUE le taux remboursé sera majoré de 100% si le véhicule utilisé tire la remorque de la Régie ou une remorque autorisée par la direction générale de la Régie;

QUE ce conseil accepte de compenser un maximum de deux (2) employés qui utiliseront leur véhicule personnel pour tirer une remorque et ce selon certaines conditions à savoir :

L'employé devra fournir une preuve d'assurance automobile dans la catégorie « plaisir et affaires » ou « plaisir et affaires occasionnelles »;

Le montant d'assurance visé au paragraphe précédent doit être d'un minimum de 1 000 000.00\$ à titre de responsabilité civile pour blessures corporelles, décès et dommages aux biens d'autrui;

En contrepartie, la Régie, sur preuve d'assurance conforme, remboursera cent (100.00\$) dollars par année civile à l'employé;

QUE la Régie s'engage également par la présente à ne prendre aucun recours contre le propriétaire du véhicule si celui-ci endommage la remorque de la Régie;

Que les résolutions #3757-08, #4169-11 et 4430-13 adoptées antérieurement à ces sujets soient abrogées à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4523-14

SOCIAL ANNUEL

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE soit organisé annuellement un social pour les administrateurs et les employés de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, de même que pour leur conjoints(es);

QUE la Régie défraie s'il y a lieu le coût du repas des administrateurs et des employés ainsi que celui de leur conjoint(e) lors de tels activités.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4524-14

ENTENTE AVEC L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS RESPONSABLES

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale s'implique de plus en plus dans la récupération de différentes matières pour fin de valorisation et par le fait même réduit l'enfouissement et prolonge d'autant la durée de vie de son lieu d'enfouissement technique;

CONSIDÉRANT que l'Association des Producteurs Responsables a été reconnue par Recyc-Québec pour organiser un programme de récupération et de valorisation des lampes contenant du mercure;

CONSIDÉRANT que la Régie recycle déjà les tubes fluorescents et les lampes fluocompactes;

CONSIDÉRANT que l'Association des Producteurs Responsables a approché la Régie afin de devenir un point de dépôt pour les industries, commerces, institutions (ICI) pour qu'ils puissent disposer de leurs lampes au mercure;

CONSIDÉRANT que Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie a signé en date du 06 mars 2014 une convention à cet effet avec cette association;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Guy Plante
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier dans ce dossier à l'effet de conclure avec l'Association des Producteurs Responsables une convention relative à la récupération de certaines lampes d'éclairages.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4525-14

CHANGEMENT DE LA PORTE DU GARAGE, MODIFICATION D'UN GODET ET CONSTRUCTION D'UNE 3^E MEZZANINE

CONSIDÉRANT qu'avec les années la porte avant du garage de la Régie a de la difficulté à ouvrir et qu'il faudrait changer le système de rails au complet;

CONSIDÉRANT qu'il en coûterait +/- 6 000.00\$ pour installer une nouvelle porte de garage, de même qu'une porte de service;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de faire une 3^e mezzanine dans l'écocentre afin d'entreposer certaines matières (coût estimé à +/- 4 000.00\$);

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de faire modifier un godet du chargeur Kubota de la Régie afin de pouvoir mieux manipuler certains encombrants ménagers (coût estimé à +/- 1 000.00\$);

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Gilles Pedneault
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au remplacement de la porte du garage, à la construction de la 3^e mezzanine dans l'écocentre, de même qu'à faire modifier le godet, le tout étant payable par le surplus accumulé de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4526-14

COLLECTE PRINTANIÈRE 2014 – LAURENTIDES RE/SOURCES

- CONSIDÉRANT** que la Régie organise pour le printemps 2014 une collecte de résidus domestiques dangereux et autres matières;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a demandé à Laurentides re/sources combien il lui en coûterait pour l'assister lors de ces quatre (4) journées, ainsi que pour la prise en charge quotidienne et la disposition selon les lois et règlements en vigueur de certaines matières (peinture – huile usée – filtre à l'huile – tubes fluorescents – piles usées, etc.);
- CONSIDÉRANT** que Laurentides re/sources demande 5 184.00\$ plus taxes pour ses services;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte l'offre déposée par Laurentides re/sources dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4527-14

COLLECTE PRINTANIÈRE 2014

- CONSIDÉRANT** que par sa résolution #4491-13 adoptée le 19 décembre 2013, ce conseil autorisait son secrétaire-trésorier à organiser la collecte des résidus domestiques dangereux et autres matières pour le printemps 2014;
- CONSIDÉRANT** que pour ce faire, la Régie a invité quatre (4) entreprises connues, spécialisées dans la gestion des résidus domestiques dangereux, à lui déposer une offre, laquelle offre est basée sur la moyenne des tonnages de matières récupérées en 2008, 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013;
- CONSIDÉRANT** que les entreprises invitées ont déposé les offres suivantes :
- | | |
|-----------------------------|----------------|
| Clean Harbors Québec Inc. | n'a pas déposé |
| CRI Environnement Inc. | 28 892.09\$ |
| Onyx Industries Inc. | n'a pas déposé |
| Chemtech Environnement Inc. | n'a pas déposé |
- CONSIDÉRANT** que le montant indiqué est à titre indicatif seulement et que le montant final dépendra des différents arrivages lors des collectes et des matières acheminées à cette entreprise;
- CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de l'ouverture des soumissions a été remis à chacun des membres de ce conseil;
- CONSIDÉRANT** que l'offre déposée par Cri Environnement Inc. est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte le procès-verbal d'ouverture des soumissions et accorde à Cri Environnement Inc. le mandat de prise en charge et de disposition de ces matières pour l'année 2014 selon l'offre déposée et selon les lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4528-14

**AUTORISATION D'EMBAUCHER UN JOURNALIER EN
REMPACEMENT DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE FORTIN**

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Claude Fortin, préposé à la collecte des encombrants ménagers pour la Régie devra s'absenter pour une durée indéterminée pour cause de maladie vers le milieu avril;

CONSIDÉRANT qu'il faut embaucher un journalier en remplacement de Monsieur Fortin;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Germain Paquet
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil autorise Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier à embaucher un journalier en remplacement de Monsieur Fortin, et ce, selon les conditions de la Politique de travail de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4529-14

EFFICACITÉ DE LA TORCHÈRE - 2014

CONSIDÉRANT que la Régie a autorisé par l'adoption de sa résolution #4501-14 le 23 janvier 2014 WSP Canada Inc. à procéder en son nom à un appel d'offres sur invitation pour déterminer l'efficacité de destruction de la torchère au LET de Saint-Côme-Linière;

CONSIDÉRANT que WSP Canada Inc. a procédé le 03 mars 2014 à cet appel d'offres auprès de quatre (4) entreprises spécialisées;

CONSIDÉRANT qu'en date du 17 mars 2014, quatre (4) entreprises avaient déposé une offre dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que les offres soumises ont été analysées par Madame Catherine Verreault de WSP Canada Inc.;

CONSIDÉRANT que copie de la correspondance de Madame Verreault datée du 19 mars 2014 a été remise à chacun des administrateurs présents lors de cette assemblée;

CONSIDÉRANT que Madame Verreault recommande d'octroyer à SNC Lavalin Inc. le contrat selon l'offre déposée soit pour un montant de 8 932.00\$ plus taxes, laquelle est conforme;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Madame Verreault et accorde à SNC Lavalin Inc. le mandat de déterminer l'efficacité de destruction de la torchère selon les documents et offres déposés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4530-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la présente assemblée soit levée à 21h03.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE